



AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE

PROJET PARTICULIER PP27-0291

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous, veuillez noter que :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2020 à 19 h, le premier projet de résolution pour le projet particulier suivant :

Cette résolution vise à autoriser le projet particulier PP27-0291, en vue de permettre l'agrandissement du bâtiment situé aux 1420-1436, avenue De La Salle entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam.

Description de la zone

Cette zone est approximativement délimitée au nord par l'arrière des lots situés au sud de la rue Ontario Est, à l'est par l'arrière des lots de l'avenue Letourneux, au sud par les lots situés au nord de la rue Sainte-Catherine Est et à l'ouest par l'arrière des lots donnant sur l'avenue Desjardins.



1207 562 004

■ zone visée
■ zones contigües

Consultation écrite

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), ce projet particulier sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** du 20 juillet au 3 août 2020 inclusivement.

Durant cette période, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, par la poste à l'adresse suivante :

Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1

ou encore par courriel au : MHM_greffe-consultation@montreal.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 3 août pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation relative à cette demande de projet particulier est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

Les réponses aux questions reçues seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de résolution.

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE JUILLET 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva